

COMITÉ DE BASSIN RÉUNION

SÉANCE DU 15 JUIN 2015

Membres électeurs: 35  
Membres électeurs présents : 21  
Pouvoirs : 4  
Vote : - Pour : 25  
- Contre : 0  
- ABSTENTION : 0

DÉLIBÉRATION N° 2015/01

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE du 3 DÉCEMBRE 2014

Le Comité de Bassin Réunion, délibérant valablement,

VU l'article L 213-13-1 du Code de l'Environnement ;

VU l'article R 213-55 du Code de l'Environnement ;

VU l'arrêté préfectoral N° 10 – 1779 /SG/DRCTCV du 02 août 2010 modifié portant renouvellement des membres du Comité de Bassin de La Réunion ;

VU le règlement intérieur du Comité de Bassin ;

**APPROUVE le compte-rendu de la séance du 3 décembre 2014**

Saint-Denis, le 24 JUIN 2015

Le Vice-Président du Comité de Bassin Réunion

Nicolas BURIEZ

